

**L'enseignement du français à l'université algérienne : représentations,
contraintes et perspectives**
**Teaching French at the Algerian University: representations, constraints
and perspectives**

Dzair Bouzid*, Université d'Oum EL BOUAGHI, Algérie.

dzair.bouzid@yahoo.com

Date de réception: (19/07/2020) , Date de révision: (22/08/2020), Date d'acceptation : (16/10/2020)

Résumé :

Notre contribution se propose d'engager une réflexion sur l'enseignement du français au département de langue et de littérature française à l'université algérienne. Dans un premier temps, il s'agit de décrire le contexte sociolinguistique du français en Algérie en définissant la politique éducative de ce pays qui a un long passé avec cette langue.

Dans un deuxième temps, il s'agit d'approfondir le débat sur la situation de l'enseignement du français en milieu universitaire algérien, c'est une réflexion autour des résistances et des blocages que rencontre l'enseignement de la langue-culture française

Mots-clés : Enseignement, français, université, Algérie, situation sociolinguistique

Abstract

Our contribution proposes to initiate a reflection on the teaching of French in the department of French language and literature at the Algerian university. First it is a question of describing the sociolinguistic context of French in Algeria by defining the education policy of this country which has a long past with this language.

In the second time, it is a question of deepening the debate on the situation of French in Algerian university environment, it is a reflection around the resistant and blockage that the teaching of the French language-culture encounters

Keywords: Teaching, French, university, Algeria, sociolinguistic situation

*Auteur correspondant: Dzair Bouzid, Email: dzair.bouzid@yahoo.com

Introduction :

En Algérie, la situation actuelle de l'enseignement du français au supérieur s'avère de plus en plus compliquée et suscite des réflexions et des interrogations auprès de la communauté universitaire. Des entretiens réalisés avec des étudiants de première année, nouvellement arrivés au département de français à l'université Larbi Ben M'Hidi Oum El Bouaghi, nous ont révélé que beaucoup de ces étudiants se trouvent « parachutés » dans ce département sans avoir la moindre volonté ; certains sont orientés, malgré eux, puisque les moyennes qu'ils ont obtenues ne leur permettent pas de poursuivre leurs études dans les filières qu'ils ont choisies, d'autres ne savent pas encore quelle spécialité choisir. Le résultat : la majorité de ces étudiants n'ont pas le profil d'entrée nécessaire pour poursuivre leurs études en filière de français d'où l'échec et la non maîtrise de cette langue même après avoir obtenu leur diplôme. Des questions peuvent être posées :

- En Algérie, quelle place occupe-t-il le français dans le système scolaire en général et au supérieur en particulier ?
- Quelle orientation politique à l'égard de l'enseignement du français en Algérie ?

Pour essayer de donner des réponses à ces questions nous avons émis les hypothèses suivantes :

- La nouvelle réforme LMD, à travers l'enrichissement des contenus des matières, pourrait doter l'apprenant de français de compétences en cette langue.
- La demande croissante en matière d'apprentissage des langues étrangères dans le but d'une insertion au monde du travail, favoriserait l'apprentissage du français.

Cette situation nécessite une réflexion sur l'enseignement du français en général et au département de langue et de littérature française à l'université algérienne en plus particulier. Notre contribution se propose d'engager une réflexion sur l'enseignement du français au département de langue et de littérature française de l'université Larbi Ben M'Hidi Oum El Bouaghi. Dans un premier temps, il s'agit de décrire le contexte sociolinguistique du français en Algérie en définissant la politique éducative de ce pays qui a un long passé avec cette langue.

Dans un deuxième temps, il s'agit d'approfondir le débat sur la situation de l'enseignement du français en milieu universitaire algérien, c'est une réflexion autour des résistances et des blocages que rencontre l'enseignement de la langue-culture française.

2. le contexte sociolinguistique du français en Algérie :

Il paraît indispensable de rappeler que l'Algérie est un pays plurilingue et pluriculturel ; autrement-dit, la situation sociolinguistique de ce pays est très complexe car elle se caractérise par la coexistence de plusieurs langues et de variétés linguistiques : l'arabe standard, l'arabe algérien, le berbère et le français.

Avant l'année 2016, seul l'arabe avait le statut de langue officielle après, et depuis la révision constitutionnelle de 2016, l'Algérie reconnaît deux langues nationales et officielles : l'arabe et le tamazight.

L'Algérie a été colonisée par la France pendant 132 ans (1830-1962) d'où la présence de la langue et la de culture française dans ce pays. Pendant cette période, et dans le but de mieux conquérir l'Algérie, une politique de francisation a été instituée ; le colonisateur a procédé à une « désarabisation » et une « déberberisation »

des algériens pour les dominer de façon rapide, par contre l'arabe a été relégué au second plan, marginalisé et réduit dans des écoles coraniques.

Pendant cette période, la politique de francisation exige l'introduction du français en tant que langue officielle dans l'administration algérienne, le français est devenu un moyen indispensable pour accéder à certains postes administratifs, s'approprier cette langue est aussi un moyen pour reconquérir une place au sein de la société. De ce fait, le français est enseigné en tant que langue maternelle ; les programmes et les méthodes enseignés en France étaient les mêmes appliqués dans l'école algérienne. Dans ce contexte Khaoula Taleb Ibrahimy explique : « Cette langue devient quasi exclusive dans l'administration, l'enseignement et l'affichage ce qui a favorisé l'apprentissage de cette langue par une bonne partie de la population algérienne, mais tout en rejetant l'école coloniale qui était considéré comme une « entreprise d'évangélisation » (Queffelec, 2002, p. 21)

Après l'indépendance, l'emploi du français s'est fortement développé pour deux raisons : la première est que la population algérienne postcoloniale a presque triplé, la deuxième se justifie par le fait de procéder à une scolarisation massive ; la jeune école algérienne a réussi à l'évolution et à la promotion de la langue française. Cette langue est utilisée exclusivement dans les discours politiques officiels, l'administration, l'enseignement des matières scientifiques et dans le secteur économique dont un nombre important d'institutions économiques et bancaires continue, jusqu'à nos jours, à fonctionner en français.

En revanche, les tenants de l'arabisation exerçaient une pression dans le but de mettre en place une politique d'arabisation du système éducatif algérien, pour eux, cette réforme est justifiée par le fait que l'utilisation exclusive du français ne serait qu'une autre forme de colonisation, à ce propos Khaoula TALEB IBRAHIMI ajoute : « le français, langue imposée au peuple algérien par le feu et le sang, a constitué un des éléments fondamentaux utilisés par le pouvoir colonial pour parfaire son emprise sur le pays conquis et accélérer l'entreprise de destruction, de dépersonnalisation et d'acculturation d'un territoire devenu partie intégrante de la « mère patrie », la France » (Ibrahimy, 1995, p. 240)

Après les années 1970, la politique d'arabisation avait comme objectif primordial : rendre à la langue arabe tous ces droits et à la proclamer langue nationale et officielle. « Des dispositions sont prises-appel à des enseignants du Moyen-Orient pour accélérer puis généraliser l'enseignement de l'arabe dans le cycle primaire. Par la suite, ce processus se met en place également dans le cycle secondaire. En revanche, à l'université des choses vont beaucoup plus lentement car des étudiants dans une grande majorité sont peu favorables à l'enseignement en arabe, pour la bonne raison que les professeurs ont été formés en français et que la documentation existante est en langue française. » (Rahal, 2004, p. 27)

Tous ces efforts d'arabisation du système éducatif se faisaient dans le but de réapproprié l'identité arabo-musulmane, le résultat : la place du français s'est réduite dans l'école et va devenir officiellement une langue étrangère. Cette langue gardera, pour la majorité des algériens, un statut particulier voire privilégié par rapport aux autres langues étrangères.

Actuellement, la langue française bénéficie de ce statut privilégié dans plusieurs secteurs : presse, télévision, banque, certaines administrations... malgré cette place particulière, le système éducatif se trouve dans une situation critique, l'objectif est de trouver comment doter l'apprenant d'une compétence linguistique assurant la poursuite de sa formation supérieure. De ce fait, il est judicieux d'approfondir des réflexions et des recherches pour apporter des réponses à une question comme : quel

rapport ont-ils des sujets parlant français à cette langue concernant sa place et la culture qu'elle véhicule dans la société algérienne ?

3. l'enseignement du français en milieu universitaire algérien

Il nous semble important, avant d'aborder la question sur l'enseignement du français à l'université, de donner un aperçu rapide sur cet enseignement du cycle primaire au secondaire.

Depuis l'indépendance, le système éducatif algérien a connu plusieurs réformes, commençant par cette volonté de revendiquer l'identité arabo-musulmane d'où l'adoption de la politique d'arabisation : « L'enseignement, l'éducation et la formation dans tous les secteurs, dans tous les cycles et dans toutes les spécialités sont dispensés en langue arabe, sous réserve des modalités d'enseignement des langues étrangères »¹.

Les résultats de cette arabisation sont connus : toute une génération souffrait d'une crise d'identité linguistique ; l'élève algérien ne maîtrise ni l'arabe classique ni le français puisque l'arabe classique n'étant pas une langue maternelle d'une part et d'autre part le français est plus qu'une langue étrangère.

Boubakour Samira, chercheuse de l'université de Batna, utilise le terme faillite du système d'enseignement pour décrire l'échec de cette politique d'arabisation qui se résume dans la volonté de substituer l'usage d'une langue d'usage, en l'occurrence le français, l'apprentissage d'une autre langue : la langue arabe, elle ajoute : « De plus, cette politique d'arabisation s'est trouvée discréditée à partir des années 80 par le lien qu'elle a entretenu avec le mouvement islamiste qui a utilisé les enseignants arabisants pour sa propagation. Elle l'a été enfin par le fait que ses promoteurs se sont opposés non seulement à la langue française, mais aussi aux langues parlées, arabes et surtout berbères, ce qui a engendré, de la part des Kabyles principalement, une opposition déterminée à cette politique » (Boubakour, 2008, p. 61)

La situation sociolinguistique du français en Algérie est conflictuelle depuis qu'on a accordé beaucoup de privilège à l'élite francisante qui a été confrontée par la classe d'arabisants, il s'agit d'une lutte de deux classes comme l'explique Dourari Abderrezak : « (...) Se manifeste socialement sous la forme d'une lutte sourde, parfois très tumultueuse, entre arabisants et francisants à tous les niveaux de la hiérarchie sociale et administrative. Sous l'apparence d'une guerre linguistique se profile une lutte des élites pour sauvegarder ou améliorer leur statut dans l'administration et pour le contrôle du pouvoir. [...] La langue n'est plus perçue comme moyen de communication remplissant, entre autres choses, une fonction sociale déterminée. Elle est devenue un critère d'appartenance idéologique. » (Dourari, 2004, p. 10)

Une nouvelle orientation à l'égard de la politique linguistique après l'accès d'Abdelaziz Bouteflika au pouvoir en 1999, qui, d'après Bel Abbes Neddar voyait que : « L'Algérie est restée trop longtemps confinée dans une autarcie linguistique qui a pris en otage l'école(...) il reconnaît même en 2002 lors du IX sommet de la Francophonie à Beyrouth le rôle positif que pourrait jouer la langue française dans le développement du pays et l'enseignement de sa jeunesse » (Belabbes, 2013, p. 08)

Une Commission Nationale pour la Réforme du Système Educatif (CNRSDD) constituée d'experts (didacticiens, linguistes, pédagogues, psychologues...) a été installée en mai 2000, elle avait comme mission non seulement l'élaboration des programmes et des méthodes d'enseignement, sa mission avait comme objectif de

¹ Article 15, loi 91-25-05 du 16 janvier 1991

dresser un état des lieux du système éducatif en général pour réorganiser les structures éducatives, revoir les cursus et impliquer l'université dans la vie sociale et économique. Ensuite, en impliquant des universitaires et des pédagogues dans des missions sur terrain, de nouvelles orientations ont été prises en compte pour l'élaboration de nouveaux manuels scolaires, programmes et outils pédagogiques qui répondraient réellement aux besoins de l'école.

L'enseignement des langues faisait partie des orientations majeures de cette commission que l'ancien président Bouteflika déclarait : « La maîtrise des langues étrangères est devenue incontournable. Apprendre aux élèves, dès leur plus jeune âge, une ou deux langues de grande diffusion, c'est les doter des atouts indispensables pour réussir dans le monde de demain. Cette action, passe, comme chacun peut le comprendre, aisément, par l'intégration de l'enseignement des langues étrangères dans les différents cycles du système éducatif pour, d'une part, permettre l'accès direct aux connaissances universelles et favoriser l'ouverture sur d'autres cultures et, d'autre part, assurer les articulations nécessaires entre les différents paliers et filières du secondaire, de la formation professionnelle et du supérieur. C'est cette condition que notre pays pourra, à travers son système éducatif et ses institutions de formation et de recherche et grâce à ses élites, accéder rapidement aux nouvelles technologies, notamment dans le domaine de l'informatique qui sont en train de révolutionner le monde et d'y accéder de nouveaux rapports de force »²

Le rapport final de la commission a été remis en 2001, sa mise en œuvre a été lancée pour l'année scolaire 2003-2004 mais dès la rentrée scolaire 2004-2005, l'enseignement du français a été introduit en 2^{ème} année primaire, puis un deuxième décalage de cet enseignement, suite à un remaniement décidé par le ministre de l'éducation nationale, vers la 3^{ème} année du cycle primaire depuis l'année scolaire 2007. En ce qui concerne la réforme de la première génération et de la deuxième génération de 2016 Bouamama & Boubakour expliquent : « En effet, les nouveaux programmes n'ont pas subi un grand changement en matière d'orientations méthodologiques. Toutefois, l'innovation a touché dans une large mesure la structuration des manuels scolaires, traduisant ainsi la volonté des auteurs-concepteurs des programmes d'apporter un nouveau souffle à la pédagogie appliquée afin de placer l'apprenant au centre de la formation et de l'en rendre acteur » (Bouamama & Boubakour, 2018, p. 130)

Il faut rappeler que le français n'est pas la seule langue étrangère à enseigner, il bénéficie certes du privilège de la première langue étrangère devant l'anglais qui n'est introduit qu'en deuxième année de collège comme deuxième langue étrangère. Tandis que les autres langues étrangères comme l'allemand et l'espagnol seront introduites en deuxième année secondaire que les élèves de la filière lettres et langues auront désormais à choisir entre l'une de ces deux langues.

Compte tenu du statut et de la place qu'occupe la langue française en Algérie, la réforme a conservé au français le statut de la première langue étrangère et l'anglais quant à lui, a bénéficié d'une année supplémentaire, c'est-à-dire qu'il est introduit en première année de collège. Nous assistons aussi à l'introduction de la langue tamazight (kabyle, chaoui, mozabite, etc.) à l'école primaire. Les résultats de ces réformes peuvent être interprétés de manière qualitative et quantitative, Ferhani Fatima résume les résultats quantitatifs en disant :

² Palais des Nations, Alger, samedi 13 mai 2000. Site Web de la présidence de la République : <www.el-mouradia.dz>. Consulté le 13/01/2018

« A l'issue de la réforme, selon notre projection, un élève de « terminale » série lettres et langues étrangères devrait capitaliser durant tout son cursus 1456 heures de français contre 1176 heures auparavant. Ce gain de 280 heures supplémentaires peut être différemment apprécié. De fait, certains le trouvent insuffisant et d'autres excessif. Vain débat, à notre sens, si l'on considère que le volume horaire n'exprime ni la part la plus importante, ni surtout la plus décisive, d'un enseignement » (Farhani, 2006, p. 16)

Ferhani Fatima pense que ce n'est pas le fait que l'on enseigne plus ou moins d'heures de français que celui de les enseigner plutôt qu'il fera la différence, elle ajoute : « Il n'est pas besoin ici de rappeler les bienfaits prouvés et universellement reconnus de l'apprentissage précoce d'une langue étrangère, de même que ceux d'un apprentissage simultané de plusieurs langues. Désormais, les écoliers algériens se voient offrir la possibilité de passer, dès la seconde année, à une situation de diglossie (arabe et français) puis, de triglossie en quatrième année (arabe, français et tamazight) puis aboutir à une polyglossie au collège avec l'introduction de l'anglais » (Ferhani, 2006, p14)

A l'université, l'arabisation n'a été poursuivie que dans certaines spécialités (sciences juridiques, sociales, économiques,...). Par contre, les filières scientifiques et techniques (médecine, architecture, sciences vétérinaires,...) sont dispensées en français. Il faut préciser en premier lieu le statut du français à l'université puisqu'il s'agit du français comme langue d'enseignement, c'est-à-dire un moyen d'accès et de transmission du savoir scientifiques et technique.

L'université n'a pas échappé aux problèmes liés à l'utilisation du français ; un taux d'échec de 70% a été enregistré en premières année universitaire dans les filières scientifiques et techniques où l'enseignement est dispensé exclusivement en français, cet échec est dû au fait que les étudiants qui arrivent avec une formation arabophone se trouvent confrontés à un enseignement en français.

Des réformes semblent nécessaires pour remédier à ce problème, des mesures ont été prises ; en 2008, un programme pédagogique a été lancé grâce à la collaboration du service de coopération et d'action culturelle et l'ambassade de France en Algérie. Ce programme vise essentiellement à dispenser des cours de français à toutes les universités algériennes, une mise en place des Dispositifs de Formation Ouverte à Distance (FOAD) au sein des Ecoles normales supérieures, et l'ouverture des Centres Intensifs des Langues (CEIL) dans la majorité des universités. Quant à l'enseignement du français comme filière dans le domaine des lettres et des langues étrangères, il a bénéficié lui aussi d'une réforme « LMD » (Licence- Master- Doctorat) en 2004 à l'instar des pays voisins et dans le but de suivre les pas des pays développés, cette réforme vise la mise en place d'une nouvelle architecture des diplômes universitaires qui seront reconnus mondialement, et ce, en harmonisant le cursus de formation. Cette réforme a pour objectif de proposer une formation supérieure de qualité permettant l'insertion des universitaires dans le marché du travail et la satisfaction des besoins économiques du pays. Parmi les directives du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique nous pouvons citer : « Au ministère de définir la stratégie globale de l'enseignement supérieur et tracer les lignes directrices du schéma directeur national de la formation supérieure, Aux établissements d'enseignement de définir et de proposer, dans le cadre de cette stratégie, leur propre politique de formation et de recherche en s'appuyant sur leurs compétences ainsi que les données et potentialités de leur environnement, A la commission nationale d'habilitation (CNH) de procéder à l'évaluation et la validation des formations proposées et à

l'habilitation des établissements d'enseignements supérieur à assurer les enseignements correspondants». (<https://www.mesrs.dz/la-reforme-lmd>)

Ces directives définissent et organisent le rôle de chaque instance pour la mise en place de cette architecture qui est basée sur trois grades : licence, master et doctorat pour mieux répondre aux besoins du monde socioéconomique.

4. L'analyse des contenus des matières dans le cadre d'une licence de français de l'université Larbi Ben M'Hidi Oum El Bouaghi

Afin de mieux répondre à la demande croissante en matière d'apprentissage des langues étrangères, notamment le français, d'où l'ouverture des centres de langues dans l'ensemble du territoire algérien et dans le but d'aider les étudiants à construire et à enrichir leurs savoirs en langues et culture française, l'université Larbi Ben M'Hidi Oum EL Bouaghi a lancé une offre de formation LMD filière français en 2008. Cette offre de formation comporte quatre grandes catégories d'unités fondamentales (UE) agencées de manières pédagogiques cohérentes.

En effet, la réalisation de cette offre repose sur les efforts d'une équipe de formation composée d'un groupe d'enseignants spécialisés dans le domaine des lettres et des langues étrangères.

Il s'agit d'une offre de formation pour la première année de licence du département de français de l'université Larbi Ben M'Hidi Oum EL Bouaghi pour l'année 20019/2020. L'offre de formation est structurée en quatre unités d'enseignement :

- 1- Les UE fondamentales (UEF) : correspondant aux enseignements que tous les étudiants doivent valider, elles regroupent les bases nécessaires à la poursuite des études.

Les UE découvertes (UED) : permettant l'approfondissement, l'orientation, les passerelles, la professionnalisation, elles regroupent les matières d'enseignement qui permettent aux d'élargir l'horizon des connaissances pour découvrir d'autres perspectives.

Les UE transversales (UET) : enseignements destinés à donner des outils aux étudiants : langue, informatique...

Unités d'enseignement de spécialité: Elles regroupent les matières d'enseignement concernant la spécialité choisie.

Les enseignements sont organisés en semestres et mesurés en crédits, contrairement au système classique où ils sont mesurés en année. Pour passer de la première à la deuxième année, l'étudiant devrait réunir 180 crédits. Les crédits sont les unités de compte et de mesure du travail de l'étudiant pendant un semestre (cours, TD, TP, stage, mémoire,...) ces crédits sont en effet transférables d'un parcours à l'autre.

L'application du système LMD sur le terrain a révélé des incohérences entre les offres de formation du même domaine, ces incohérences sont dues au manque de formation adéquate d'où la nécessité de lancer un Socle Commun pour la première et la deuxième année de licence (L1 et L2). Il regroupe les différentes unités d'enseignement : unité d'enseignement fondamental (UEF), unité d'enseignement méthodologique (UEM), unité d'enseignement de découverte (UED), unité d'enseignement commun (transversal) (UET). Les matières couvertes dans ces unités recouvrent différents domaines : didactique, littérature, linguistique, phonétique, culturel,... nous prenons comme exemple la répartition des matières en S1 :

L'unité d'enseignement fondamental est divisée en trois unités selon le nombre de crédits :

UEF1.1 (crédit 10) :compréhension et expression écrite / compréhension et expression orale

UEF1.1 (crédit 8) : grammaire de la langue d'étude / phonétique correctrice et articulatoire / initiation à la linguistique (concept).

UEF1.1 (crédit 4) : initiation aux textes littéraires / culture et civilisation de la langue.

UEM (crédit 4) : techniques du travail universitaire

UED (crédit 2) : sciences sociales et humaines.

UET (crédit 2) : langues étrangères.

L'importance des unités est exprimée par le volume horaire consacré à chaque matière, nous constatons que l'orientation majeure de cette réforme vise principalement à doter l'apprenant de compétences en matière d'expression écrite et orale, il faut rappeler que, dans le système classique, ces deux matières étaient regroupées en un seul module intitulé techniques d'expression écrite et orale, cette réforme LMD stipule que chaque technique est enseignée en matière indépendante ; compréhension et expression écrite et compréhension et expression orale avec un volume horaire beaucoup plus important qu' en système classique.

Une autre rénovation du LMD marquée par l'introduction de la matière culture et civilisation de la langue, vu l'importance de l'enseignement de la culture dans l'apprentissage de la langue étrangère. Des thèmes comme l'histoire de la langue française, la gastronomie et la civilisation française sont abordés dans cette matière. Le socle commun tente de développer chez l'apprenant des compétences en matière de recherche scientifique en introduisant la matière : techniques de travail universitaire, l'étudiant apprend donc des techniques comme la prise de note, la synthèse des documents, l'élaboration d'un projet de recherche, etc. Il s'agit d'initier l'étudiant au travail universitaire et à la recherche scientifique.

L'objectif de cette formation est l'appropriation de la langue française, elle se traduit par la formation d'un apprenant capable de communiquer, à l'oral comme à l'écrit, en cette langue, en le rendant autonome par un travail de construction et d'investissement personnel. Cette volonté de rénovation est concrétisée par un mode d'évaluation qui stipule que la note d'une matière est calculée comme suit : 50% pour l'examen sur table et 50% pour un contrôle continu. Ce dernier nécessite l'assiduité de l'étudiant pour pouvoir réaliser et participer à l'action pédagogique par des travaux de recherches, et des initiatives individuelles tout au long du semestre.

La réalité montre que la situation suscite encore de nombreuses réflexions, malgré la volonté de doter l'apprenant de compétences linguistiques qui lui permettent de comprendre, de s'exprimer avec aisance pour s'intégrer au monde du travail ou bien de poursuivre son parcours académique en se lançant dans la recherche scientifique, de nombreux obstacles et contraintes sont à signaler, nous citons à titre d'exemple, le manque de matériel pédagogique comme les laboratoires de langues créés pour des matières comme phonétique et compréhension et expression orale, s'ils sont opérationnels, ils peuvent accueillir un nombre qui ne dépasse pas vingt étudiants, l'enseignant, par contre, se trouve souvent avec un groupe-classe de quarante étudiants.

D'un point de vue sociolinguistique, nous constatons, qu'actuellement, un rejet de la langue française par la jeunesse algérienne dû à une rancune historique qui démotive l'apprenant d'où le nombre croissant des nouveaux bacheliers qui expriment leurs vœux pour l'anglais plus que le français, cette nouvelle orientation est justifiée chez les étudiants par la volonté d'insertion professionnelle ; le taux de chômage dépasse 18% chez les diplômés du supérieur. S'ajoute à cela, et en pleine crise politique, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Bouzid Tayeb déclare en juillet 2019 que le français ne mène nulle part et il estime la mise en place des mécanismes pour consolider l'utilisation de l'anglais à l'université

et dans la recherche scientifique. Le ministre a même imposé aux universités algériennes d'utiliser que l'arabe et l'anglais dans les documents officiels et les entêtes des correspondances administratives. S'agit-il d'une autre guerre linguistique relancée en Algérie?

Conclusion :

Ce que nous retenons après cette étude est que l'enseignement du français à l'université algérienne, malgré la place importante qu'occupe cette langue dans notre société et malgré la demande croissante en matière d'apprentissage de cette langue, les apprenants du FLE vivent un malaise quant à l'apprentissage de cette langue, ce qui nous a permis d'invalider nos hypothèses et de donner des réponses aux interrogations posées au départ de cette recherche. Nous avons donc abouti à la conclusion suivante : Il nous paraît judicieux, pour résoudre les problèmes de l'enseignement du français au supérieur, d'impliquer les spécialistes : didacticiens, linguistes, pédagogues, sociologues, ... avant de prendre des décisions aléatoires et ce, en ciblant les lacunes pour trouver des solutions adéquates.

A l'heure actuelle, le français se trouve en concurrence avec l'anglais, il est donc urgent d'optimiser le potentiel des apprenants et à rendre les formations plus efficaces, les constats obtenus nous incitent à :

- revoir et repenser les contenus des matières qui devraient répondre aux besoins réels des étudiants.
- Fonder sur de nouvelles bases les techniques et les modalités d'évaluation pour assurer un meilleur apprentissage du français.
- Tenter de rejoindre les travaux internationaux tout en assurant une adéquation avec la réalité sociolinguistique algérienne et l'aspiration de celle-ci à une plus grande ouverture sur le monde.

Références bibliographiques :

- Belabbes, N. (2013). l'enseigement du français en Algérie: aperçu historique, état des lieux et perspectives. revue japonaise de didactique du français, 08(02).
- Bouamama, M., & Boubakour, S. (2018, juin). la réforme algérienne de la deuxième génération: défis et contraintes liés au manque de dispositif d'évaluation de compétences transversales. Revue des sciences Humaines Oum EL Bouaghi, 05(09), p. 130.
- Boubakour, S. (2008). Etudier le français...Quelle histoire! le français en Afrique(23), p. 61.
- Dourari, A. (2004). les malaises de la société algérienne: crise de la langue et crise d'identité. Alger: Casbah.
- Farhani, F. (2006). l'enseignement du français à la lumière de la réforme. français d'aujourd'hui(154).
<https://www.mesrs.dz/la-reforme-lmd>. (s.d.). les réformes. Consulté le avril 20, 2020, sur <https://www.mesrs.dz/la-reforme-lmd>.
- Ibrahimi, K. T. (1995). les algériens et leur(s) langue(s). élément pour une approche sociolinguistique de la société algérienne. alger: Dar EL-HIKMA.
- Queffelec, A. (2002). le français en Algérie: lexique et dynamique des langues. édition Duculot.
- Rahal, S. A. (2004). plurilinguisme et migration. L'HARMATAN.